

MAGAZINE D'INFORMATION MENSUEL CREPY-EN-VALOIS

Crepy mag & infos

FÉVRIER 2020 N°467

| ECONOMIE · SOCIAL · CULTURE · SPORT · PROJETS DE VILLE · RETROUVONS-NOUS SUR WWW.CREPYENVALOIS.FR



**CIMETIÈRES :
L'ENTRETIEN
DU SOUVENIR**



N°467 SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DU SOUVENIR LE DOSSIER

Éléments fondateurs de la mémoire collective, les cimetières de Crépy-en-Valois font l'objet d'un entretien particulier. Décryptage.

DES PERSONNALITÉS RÉCOMPENSÉES ACTUS VILLE

Cette année, trois personnalités locales ont reçu la médaille de la Ville pour leurs actions en faveur de Crépy-en-Valois. Portraits.

CRÉPY-EN-LITTÉRATURE CULTURE

Découvrez le premier volet de « Crépy-en-Littérature » présentant des écrivains célèbres qui ont dévoilé l'étonnante histoire de la Ville.

MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT SPORT

La construction de la Maison des arts martiaux et des sports de combat est terminée. Clubs sportifs et groupes scolaires s'installent progressivement.

ÉDITO

C'est enfin officiel. En ce début du mois de février, la Ville de Crépy-en-Valois a reçu le Prix national de l'Arbre. Cette distinction, attribuée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, vient récompenser le travail des agents municipaux qui s'impliquent quotidiennement dans une démarche environnementale. Seules deux villes en France ont reçu ce prix en 2019 : Belfort (ville de 50 000 habitants dans la région Bourgogne-Franche-Comté) et Crépy-en-Valois. Nous pouvons en être fiers car cette distinction vient récompenser un travail de longue haleine mené depuis de nombreuses années. En effet, cet engagement pris en faveur du développement durable, nous le devons à Pierre Pradaude (maire de 1995 à 2008) et à Arnaud Foubert (maire de 2008 à 2014). Mon équipe et moi-même avons suivi le chemin déjà tracé tout en intensifiant les actions et les réalisations. Tous ensemble, continuons de protéger notre patrimoine végétal qui constitue un atout de charme pour notre Ville.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des services municipaux qui œuvrent et travaillent toute l'année pour nous tous en assurant d'une belle façon leurs missions de service à la population.

Dans ce numéro de votre *CrépyMag&Infos*, découvrez un article sur de grands auteurs français qui ont trouvé en Crépy-en-Valois une source d'inspiration. Grâce à leur plume, ils ont su mettre en valeur notre belle Ville et le Valois. Ce mois-ci, faites la connaissance de Claude Carlier, l'abbé historien, et d'Alexandre Dumas, auteur à succès. Pour la petite anecdote et non sans une petite pointe de fierté, il se trouve que l'abbé Fortier, curé de Béthisy-Saint-Martin, oncle et parrain d'Alexandre Dumas, n'est autre que l'un de mes aïeux.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

• Bruno FORTIER, Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} vice-président de la CCPV

Crépymag&infos

Mensuel d'information de la ville de Crépy-en-Valois - 60800 Crépy-en-Valois
Téléphone : 03 44 59 44 44
Directeur de la publication : Bruno Fortier. Directeur de la rédaction : Pascal Fayolle
Direction communication : Pauline Neumann, Jessica Fouquet, Johanna Jandriou
Direction artistique & graphisme, maquette : Estelle Jauneaud
Crédits photos : Studio Bruno Cohen, Pascal Fayolle, Bruno Decuppe
Impression : Fabrègue : Février 2020. Tirage : 8500 exemplaires.

PARADE DE NOËL
Samedi 22 décembre 2019



CÉRÉMONIE DES VŒUX
Mercredi 15 janvier 2020



3
NUIT DE LA LECTURE
Samedi 18 janvier 2020



PARADE DE NOËL

1 Nombreuses sont les familles qui ont assisté à la célèbre parade de Noël le samedi 22 décembre. Le Père Noël et son « traîneau », accompagné de ses lutins, a parcouru le centre-ville pour le plus grand bonheur des petits Crépynois. Tous étaient ravis de ressentir l'esprit de Noël qui soufflait sur Crépy-en-Valois. Plusieurs haltes ont permis aux enfants de faire une photo souvenir avec le Père Noël et de profiter de la distribution de bonbons.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

2 La Ville de Crépy-en-Valois a présenté ses vœux à la population le mercredi 15 janvier, lors de la traditionnelle cérémonie de nouvelle année. À cette occasion, trois personnalités locales se sont vu remettre la médaille de la Ville. Une distinction en faveur de leur engagement pour Crépy-en-Valois. Les nouveaux Crépynois 2019 ont également été conviés à cet événement pour leur souhaiter la bienvenue. Bonne année 2020 à toutes et à tous !

NUIT DE LA LECTURE

3 À l'occasion de la journée nationale de la Nuit de la Lecture, la médiathèque a ouvert ses portes. Le samedi 18 janvier, elle a accueilli les familles pour promouvoir le livre. Histoires musicales, jeux de société et tournoi de jeux vidéo ont rythmé la soirée. Les familles ont pu profiter de l'événement jusqu'à 21h. Une soirée placée sous le signe de la lecture.

ÇA S'EST PASSÉ À CRÉPY

INSTANTANÉS

MÉDAILLÉS DE LA VILLE

CHACQUE ANNÉE, DES PERSONNALITÉS LOCALES SONT À L'HONNEUR LORS DE LA CÉRÉMONIE OFFICIELLE DES VŒUX À LA POPULATION. ELLES REÇOIVENT AINSI LA MÉDAILLE DE LA VILLE. UNE DISTINCTION QUI ILLUSTRE LEURS ACTIONS ET LEUR ENGAGEMENT POUR CRÉPY-EN-VALOIS. PORTRAITS.



GÉRARD CHEVALLIER

C'est en 1945, à l'âge de 2 ans, que Gérard Chevallier rejoint la Ville de Crépy-en-Valois. Elle comptait à l'époque 5 000 habitants. Il y a effectué toute sa scolarité et a intégré à l'âge de 14 ans le corps des Sapeurs-Pompiers en tant que bénévole. Il a notamment participé aux sorties d'urgence et aux feux d'usine et de champs durant 6 ans. Il rejoint l'armée «Marine Nationale» en 1962 et sera affecté à la base de Boulogne-sur-Mer en tant que chauffeur de Pacha. Trois ans plus tard, il se marie avec Jacqueline et prend sa carte d'ancien marin à «l'Amicale Gérard Martin» de Crépy-en-Valois. Il participe à tous les événements organisés et enchaîne les fonctions de porte-drapeau, secrétaire adjoint, trésorier, puis celle de président depuis maintenant 10 ans. Il distribue les colis des anciens depuis 1975, tient les bureaux de vote si besoin et fait partie de la surveillance de son quartier. *«Je suis toujours prêt à rendre service et à m'investir en tant que bénévole»*. Par la suite, il travaille à Gérardmer, puis à Paris. *«À ce moment-là, la vie change mais je pense toujours pouvoir revenir vers mon clocher»*. Après une période professionnelle complexe, Gérard Chevallier devient responsable de l'opération «Défi au chômage» pour le secteur Est du département de l'Oise (dont Crépy-en-Valois). Il remotive, conseille et accompagne les personnes sans emploi. Par ailleurs, il s'investit au sein de l'association «Crépy Animations». Il est notamment présent lors des fêtes de fin d'année sur le chalet de Noël place de la République. L'Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants (AM MAC) est toujours présente aux cérémonies officielles de Crépy-en-Valois et à celles du département. *«J'essaie de maintenir à flot cette Amicale en organisant des repas et des voyages. Ils rencontrent toujours un réel succès auprès de nos marins et amis crépynois»*.



MARYSE LÉARDI

Au départ sur la voie de la littérature, c'est en classe de terminale qu'une conseillère d'orientation propose à Maryse Léardi de se diriger vers l'animation socio-culturelle. Après avoir obtenu un DUT en carrières sociales en 1980, elle est diplômée d'un DEFA (Diplôme d'État aux Fonctions d'Animateur). En parallèle, elle travaillait l'été au centre aéré et effectuait d'autres missions en contact avec les gens. Après avoir intégré l'équipe du Centre d'Animation Culturel Compiègne Valois en 1981, elle devient animatrice d'un centre d'animations de soins et de services aux personnes âgées à Soissons. C'est en 1982 qu'elle prend les fonctions d'animatrice permanente à la mjc de Crépy-en-Valois et met en place le premier accueil de loisirs pour enfants : *«D'abord une demi-journée, puis une journée, puis des séjours»*. En 1996, l'Espace Rameau s'ouvrait sur le quartier avec le premier accueil périscolaire. *«Il répondait à une population parisienne venue s'installer en zone urbaine. Au départ, il y avait 7 enfants. Aujourd'hui, ce sont leurs enfants que nous accueillons»*. Agréée «centre social» par la CAF cette même année, la mjc travaille en transversalité : elle est ouverte à tout et à tous. D'ailleurs, ce sont des bénévoles qui composent le conseil d'administration. L'humain est au cœur de la stratégie. S'en suivent le premier contrat enfance jeunesse, le développement de l'accueil des adolescents au Onze et à l'espace Saint-Laurent, la récupération de l'accueil de loisirs Péguy, la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), les opérations d'été (VVV), le réseau enfants, etc. Des actions menées avec de nombreux partenaires : médiathèque, Musée de l'archerie et du Valois, école de musique Erik Satie, RVM, Usine à Danses, services municipaux Enfance et Jeunesse et tant d'autres. *«Les actions n'ont cessé de se développer et de se diversifier depuis mon arrivée. C'est un lieu qui s'adapte aux besoins de la population et non l'inverse. Je n'ai jamais eu le temps de m'ennuyer»*. Bouquets provinciaux, Festival Des Livres & Vous, Carnavalois, fête du millénaire de l'abbaye Saint-Arnoul et fête de l'an 2000... L'équipe de la mjc centre social est toujours partante pour apporter son aide et participer aux nombreuses manifestations de la Ville et du Valois. *«La retraite est dans deux ans et pourtant, j'ai encore tant d'idées. Mais je ne me fais pas de souci pour la suite. Toute l'équipe partage les valeurs de la mjc et saura les faire perdurer»*.



BENOÎT HAQUIN

Né en 1954, Benoît Haquin a fait ses classes préparatoires à Stanislas et a été diplômé de l'Agro de Nancy. En 1981, à sa sortie de l'école, il intègre l'exploitation familiale à Brégy. Deux années plus tard, il est élu Conseiller municipal de Brégy puis en 1989, il prend la place de maire. Un rôle qu'il mène encore aujourd'hui avec une grande implication pour sa commune. Un rôle qui marquera le début d'une succession de fonctions en tant qu'élu : conseiller communautaire en 1997 sous la présidence de Charles de Kersaint, en 1998 et 2001 sous la présidence de Philippe Drillet et membre du bureau communautaire, conseiller communautaire en 2008 et 4^{ème} vice-président en charge de l'environnement, des déchets, de l'eau et de l'assainissement sous la présidence d'Arnaud Foubert.

À ce jour, Benoît Haquin est vice-président du Syndicat Mixte du Département de l'Oise en charge de la gestion des déchetteries, et ce depuis 2008. Il est également le président de la Communauté de Communes du Pays de Valois depuis 2014. Il œuvre pour le bien commun des 62 communes qui composent la CCPV. Consensus, entente cordiale, écoute, travail et connaissance des dossiers sont ses maîtres-mots. Un travail rigoureux au service des autres depuis de nombreuses années pour l'ensemble de ses administrés.

Mercredi 15 janvier, Benoît Haquin a reçu la médaille de la Ville dans un contexte particulier : il n'était pas au courant qu'il était l'un des 3 médaillés de Crépy-en-Valois. Une surprise qui l'a laissé sans voix. *«Je suis bien embêté car je n'ai pas préparé de discours [rires]. Je suis très heureux de recevoir cette médaille. Dans ce rôle, il est très important d'avoir un soutien. Je tiens donc à remercier ma femme Christine, qui a toujours été présente à mes côtés et sans qui tout cela ne serait pas possible»*.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES : L'HEURE A SONNÉ

Pour les enfants nés en 2017 et rentrant en petite section de maternelle, ainsi que ceux nés en 2014 et rentrant en CP, une inscription scolaire s'avère indispensable. Cette inscription se déroulera à la Direction de l'Éducation, annexe de la mairie :

DU 23 MARS AU 3 AVRIL 2020

- Les lundis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Les mardis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h.
- Le samedi 28 mars de 9h à 11h30.

Pensez à vous munir de la fiche de renseignements, de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un jugement de divorce le cas échéant (pour une inscription de secteur) : toutes ces pièces sont obligatoires. Pour les demandes de dérogation, merci de vous adresser au service afin de constituer un dossier ou de le télécharger sur le site de la Ville : www.crepyenvalois.fr

Renseignements au 03 44 59 44 54 ou sur portail.familles@crepyenvalois.fr

RECENSEMENT DE LA POPULATION

RAPPEL

La campagne de recensement à Crépy-en-Valois se déroulera jusqu'au samedi 22 février. Si vous faites partie du panel de recensement, un courrier sera déposé au préalable dans votre boîte aux lettres. Un agent vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne ou un questionnaire papier. Merci de réserver un bon accueil aux 4 agents recenseurs mandatés par la mairie. Plus de renseignements sur www.le-recensement-et-moi.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES

RAPPEL

Les dates des élections municipales sont fixées au dimanche 15 mars pour le premier tour et au dimanche 22 mars pour le second. La date limite d'inscription sur les listes électorales est le vendredi 7 février. Les électeurs peuvent vérifier leur situation électorale sur le site du service public. Pour savoir à quel bureau de vote vous êtes rattachés, rendez-vous sur www.crepyenvalois.fr rubrique «élections» ou sur l'application mobile de la Ville dans le module «Bureaux de vote».

NUIT DE LA CHOUETTE

RENDEZ-VOUS

Organisée par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la Nuit de la Chouette revient à Crépy-en-Valois. Les vendredi 28 et samedi 29 février, venez en apprendre davantage sur ces oiseaux de la famille des strigides et tenter d'en apercevoir lors d'une balade nocturne dans le parc de Géresme. Rendez-vous à partir de 19h45 dans la salle des commissions de la Mairie. Inscriptions au 06 82 93 60 30 ou sur environnement@crepyenvalois.fr

CAUE

PERMANENCES

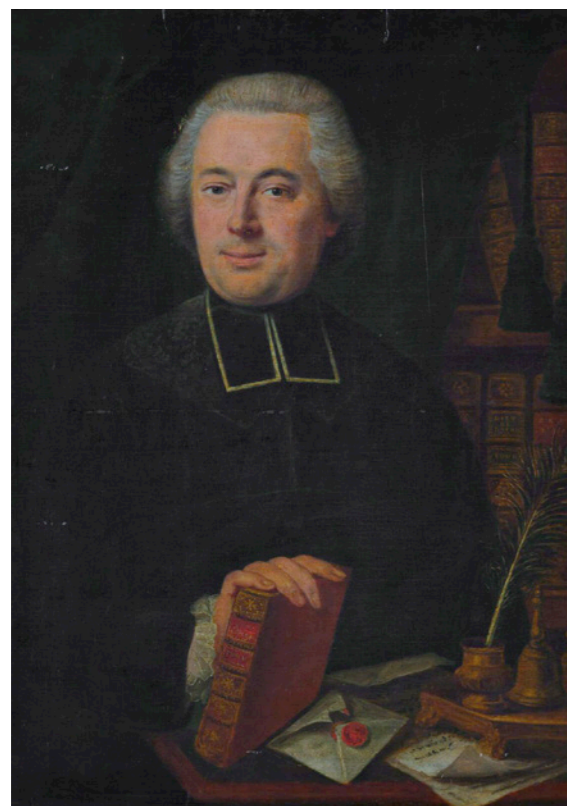
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour missions de conseiller, former et informer/sensibiliser à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Vous avez un projet de construction, d'extension, de rénovation, d'énergie renouvelable ? Vous avez des difficultés à faire aboutir votre demande d'autorisation d'urbanisme ? À compter du lundi 3 février, un architecte conseil du patrimoine tiendra tous les premiers lundis du mois, de 13h30 à 17h30, une permanence sur rendez-vous au siège de la Communauté de Communes du Pays de Valois (La Passerelle, 62 rue de Soissons). Plus d'informations : www.caue60.com et au 03 44 82 14 14.



CRÉPY-EN-LITTÉRATURE

1^{ÈRE} PARTIE

OBJET D'ÉTUDE, SOURCE D'INSPIRATION, CADRE DE RÉCIT, ÉTAPE D'UNE VIE, OU ENCORE LIEU DE RÉSIDENCE CONTRAINT, NOTRE VILLE ENTRETIENT DES LIENS ÉTROITS AVEC LES PLUS GRANDS AUTEURS FRANÇAIS. EN EFFET, CRÉPY-EN-VALOIS NE SE LIMITE PAS À MARQUER L'HISTOIRE PAR SES GRANDS PERSONNAGES, SES HAUTS FAITS ET SON BÂTI ANCIEN REMARQUABLE. LE « BERCEAU DE LA FRANCE » PROCÈDE D'UN PATRIMOINE LITTÉRAIRE IMPORTANT DU FAIT DES ÉCRIVAINS CÉLÈBRES QUI S'EN SONT INSPIRÉS. POUR CE PREMIER VOLET, FEUILLETONS ENSEMBLE LE LIVRE CRÉPYNOIS AU GRÉ DE DEUX GRANDES PLUMES DU XVIII^E ET DE LA FIN DU XIX^E SIÈCLES.



Claude Carlier

▶ CARLIER, L'ABBÉ HISTORIEN

Originaire de Verberie, Claude Carlier (1725-1787) est un prêtre caractéristique du siècle des Lumières. À la fois prier, prévôt, agronome et historien, il fut aussi sous-maître du Collège Mazarin ou des Quatre-Nations, aujourd'hui siège de l'Institut de France. Auteur prolifique, l'abbé Carlier participait volontiers aux concours littéraires. Ses écrits remportèrent quatre fois le prix de la Petite Académie, actuelle Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le 19 juillet 1765, Carlier présenta à Louis XV son *Histoire du duché de Valois*, ouvrage dédié au duc d'Orléans, propriétaire du domaine de Valois.

Ornée de cartes et de gravures, cette somme condense des faits ayant eu lieu « dans ce pays depuis le temps des gaulois, et depuis l'origine de la monarchie française, jusqu'en l'année 1703 ». Les trois volumes imprimés font naturellement la part belle à Crépy-en-Valois dont les habitants sont qualifiés de « laborieux, d'un esprit naturel et sociable ». Bien que basé sur l'étude topographique, la recherche en archives ou bien les découvertes archéologiques, le travail de Carlier est parfois à lire avec distance. Sans doute par excès d'enthousiasme, l'auteur affirme : « L'ancienne ville occupait la plaine, qui s'étend jusqu'à Duvy. Elle fut entièrement détruite par les Anglois en 1431 ». À ce jour, aucune preuve n'est venue étayer cette assertion de forte urbanisation hors-les-murs. Quoiqu'il en soit, l'*Histoire du duché de Valois* reste un outil indispensable pour toute étude sur notre Ville et ses environs. La Bibliothèque historique en possède les trois tomes complets.

▶ DUMAS OU LE CLERC DE NOTAIRE DEVENU AUTEUR À SUCCÈS



Alexandre Dumas

Figure charismatique du romantisme littéraire, Alexandre Dumas père (1802-1870) n'est pas que le créateur de la trilogie des *Trois Mousquetaires*. De sa naissance à Villers-Cotterêts à son inhumation au Panthéon en 2002, il a joint une capacité créatrice hors du commun à une soif des plaisirs de la vie. L'auteur fut aussi homme politique, voyageur et gastronome.

Dans ses *Mémoires* (1863) et *Le Pays natal* (1864), Dumas relate sa jeunesse dans le Valois et la Vallée de l'Automne. Il décrit notamment avec joie un séjour effectué en 1812 chez son oncle l'abbé Fortier, curé de Béthisy-Saint-Martin. Avec sa famille, il est accueilli en 1814 à Crépy-en-Valois par Mme et M. Millet domiciliés rue Saint-Lazare, fuyant les cosaques russes qui tenaient Villers-Cotterêts. La paix revenue, sa mère l'incite à s'engager dans la voie du notariat. Ainsi, en août 1822, Dumas est embauché, nourri et logé, comme troisième clerc au sein de l'étude de Pierre-Nicolas Lefèvre, notaire originaire de Paris, établi rue Goland depuis 1816. Après sa journée de travail, le père du *Comte de Monte Cristo* prend l'habitude de dîner

à l'Hôtel de la Bannière, établissement situé dans le haut de l'actuelle rue Nationale. Dumas se lie d'amitié avec Denis-Joseph Vuillemot, fils des gérants, et cuisinier de talent formé à Paris au Palais-Royal. Un hommage lui est rendu dans le *Grand dictionnaire de cuisine* (1872). En 1822, pendant son temps de travail et en l'absence de son employeur, Dumas part trois jours à Paris avec son ami Pierre-Hyppolite Paillet, propriétaire du château de Vez. Il se rend à la Comédie française et rencontre le tragédien François-Joseph Talma, un des éléments déclencheurs de sa vocation littéraire. Suite à cette fugue, Dumas reçoit un sévère avertissement de Me Lefèvre qui le compare à un rouage défectueux de mécanisme d'horlogerie. Se sentant appelé par Paris, Dumas démissionne de son poste crépynois et entre au service du duc d'Orléans en qualité d'employé de bureau, au plus près du grand cercle artistique et littéraire. En 1829, la Comédie française présente sa première pièce *Henri III et sa cour* qui crée un véritable scandale. De manière étonnante, le « roman Dumas » prend ainsi source à Crépy-en-Valois, rue Goland.

▶ LA TRADITION LITTÉRAIRE CRÉPYNOISE

Dans un prochain volet de « Crépy-en-Littérature », d'autres écrivains célèbres vous dévoileront l'étonnante histoire de notre Ville au fil des pages. La déconvenue rocambolesque d'une chasse à la loutre sera au programme !

De nos jours, l'art de l'écriture en lien avec Crépy-en-Valois se poursuit. Les talents littéraires locaux se déploient par des publications d'auteurs déjà abordées précédemment dans le *CrépyMag&Infos*. Par ailleurs, le salon littéraire du 4 avril prochain vous permettra de rencontrer des écrivains et illustrateurs dans le cadre du festival « Des Livres et Vous ». Rendez-vous à la salle Bernard Kindraich.

ESCAPE GAME MÉDIATHÈQUE

Les médiathécaires vous ont concocté un scénario avec des défis à relever et des énigmes à résoudre dans un temps donné. Rendez-vous samedi 7 mars. Pour l'occasion, la médiathèque sera exceptionnellement fermée au public. Cela permettra une immersion totale dans l'univers du jeu. Expérience à vivre en famille ou entre amis, en petit groupe. Sur inscription à partir de 12 ans au 03 44 87 92 53.

ONE PIANO SHOW SPECTACLE

Connu et reconnu pour son talent, notamment dans l'émission télévisée *Vendredi tout est permis*, Simon Fache fera escale à Crépy-en-Valois vendredi 20 mars à 20h30. Ce virtuose du piano présentera *Pianiste(s)*, un spectacle dans lequel il incarne tout type d'amateur : de mariage, de bar, d'enterrement... Sans oublier le principal intéressé : lui-même. Rendez-vous au centre culturel mjc pour un *one piano show*. Tarif spécial : 20 € (réduit 15 €).

LE SAVIEZ-VOUS ? GÉRARD DE Nerval

Le collège Gérard de Nerval de Crépy-en-Valois tient son nom de Gérard Labrunie, dit Gérard de Nerval (1808-1855). Il s'intéressa à la littérature allemande lors de ses études parisiennes et traduisit notamment le *Faust* de Goethe. Au lendemain de la « bataille d'Hernani », au cours de laquelle Nerval se range du côté de Théophile Gautier, il fréquente assidûment la bohème parisienne et publie dans les années 1830 ses premières *Odelettes*. Par la suite, il travailla pendant dix ans dans l'édition et le journalisme. À partir de 1853, Nerval souffrit de démence et fit des séjours répétés en clinique. Il connut quelques moments de lucidité d'où naîtront *Sylvie*, *les Filles du feu* et *les Chimères* (1854). En 1855, il fut retrouvé pendu à une grille en fer à Paris.



PLUS JAMAIS ÇA ! COLLÉGIALE SAINT-THOMAS

Suite à l'effondrement partiel de la collégiale Saint-Thomas-de-

Canterbury survenu le 21 juin 2019, une souscription publique a été ouverte via la Fondation du Patrimoine. Chaque don est un pas vers la préservation du monument. En contrepartie de votre soutien, la loi Aillagon du 1^{er} août 2003 vous offre des avantages fiscaux. Chaque don est déductible du montant de l'impôt sur le revenu, à hauteur de 66% de leur valeur, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Si vous souhaitez faire un don, rendez-vous sur http://bit.ly/don_collegiale



DOSSIER

CIMETIÈRES : L'ENTRETIEN DU SOUVENIR

LE CIMETIÈRE DEMEURE UN LIEU OÙ L'ON CULTIVE LES SOUVENIRS, OÙ LES FRANÇAIS CONTINUENT DE SE RENDRE RÉGULIÈREMENT. ILS SONT NOTAMMENT PRÈS DE 60 % À SE RECUEILLIR SUR LA TOMBE DE LEURS DÉFUNTS AU MOMENT DE LA FÊTE DE LA TOUSSAINT. LA VILLE DE CRÉPY-EN-VALOIS COMPTE DEUX CIMETIÈRES : SAINT-DENIS ET HAZEMONT. VÉRITABLES LIEUX DE MÉMOIRE ET DE RECUEILLEMENT, ILS SONT DES ESPACES OÙ COHABITENT LE REPOS ET LA VIE, LA PIERRE ET LA VÉGÉTATION. UN ÉQUILIBRE PARTICULIER QUI NÉCESSITE UNE GESTION DÉDIÉE ET UNE IMPLICATION TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

ZOOM SUR LES CIMETIÈRES

CIMETIÈRE SAINT-DENIS

5 000 m² - 651 concessions



Le cimetière Saint-Denis est attenant à l'église Saint-Denis. Il existe depuis de nombreux siècles. Certaines concessions remontent au XII^e siècle. Il a atteint sa capacité maximale avec 651 sépultures et ne renferme que des concessions dites perpétuelles.

CIMETIÈRE D'HAZEMONT

20 000 m² - 4 933 concessions



En ce qui concerne le cimetière d'Hazemont, la plus ancienne concession remonte à l'année 1915. Il regroupe des concessions temporaires sur 15, 30 et 50 ans ainsi que quelques concessions perpétuelles. Le carré militaire est composé de 297 tombes dont 10 soldats du Commonwealth (3 inconnus) et 39 soldats de confession musulmane. Ce dernier est entretenu par le Souvenir Français dont la vocation est de garder la mémoire de tous les morts au combat pour défendre la patrie. Au fond du cimetière, un jardin du souvenir permet de disperser les cendres des défunts ayant fait le choix d'une crémation. On y trouve également 104 cases columbarium et 12 cavurnes pour le dépôt des urnes. Enfin, c'est au cimetière d'Hazemont que se trouve la stèle de la catastrophe de Beaune. Chaque année, le 31 juillet, une cérémonie est donnée en l'honneur des victimes. Les familles sont invitées à se rendre sur les lieux du drame puis au cimetière pour y déposer une gerbe.

UN ACCÈS FACILITÉ

Depuis 2016, des plans sont accrochés à l'entrée des deux cimetières de Crépy-en-Valois. Ils permettent de retrouver plus facilement l'emplacement d'une sépulture, sans avoir à demander l'aide du gardien. Au cimetière d'Hazemont s'ajoutent des livres, où les noms des défunts sont renseignés par ordre alphabétique. Chaque nom correspond à une couleur sur le plan, qui détermine la division et le numéro de l'emplacement. À l'entrée du cimetière d'Hazemont figure également la liste de toutes les concessions abandonnées. Récemment, un fléchage au sol a été mis en place de façon à renforcer l'accès aux sépultures. Pour les Crépynois, le service de bus de la Ville assure gratuitement le transport vers le cimetière d'Hazemont, tous les mardis après-midi (sauf jours fériés). Retrouvez les horaires et le trajet sur le site internet de la Ville: www.crepyenvalois.fr

LES DIFFÉRENTS ACTEURS

La Ville est en charge de l'attribution des concessions ainsi que de l'entretien des cimetières. Le service Population gère la partie administrative. Il reçoit les familles et procède à l'attribution et au renouvellement des concessions. Il attribue les concessions en choisissant les emplacements qui sont délivrés les uns à la suite des autres dans la division qui convient (pleine terre ou caveau). « Depuis 2014, nous avons procédé à plus de 260 reprises de concessions. En 2019, 50 reprises de concessions ont été effectuées. En 2020, nous projetons d'en reprendre autant », précise Sophie Touzet, agent administratif. Il est aussi en relation avec les entreprises de pompes funèbres concernant les inhumations.

À NOTER :

Les concessions temporaires doivent faire l'objet d'un renouvellement. Il appartient aux successeurs du défunt d'effectuer les démarches auprès de la mairie et ce, dans les 24 mois qui suivent la fin de la validité de la concession. Passer ce délai, la Ville peut, sans aucune formalité préalable, effectuer la reprise de cette concession.

Quant à lui, le service voirie est en charge de l'entretien des cimetières. Des travaux et des aménagements y sont effectués ainsi que l'entretien des espaces verts. Deux gardiens sont sur place pour ouvrir et fermer les cimetières. Ils assurent l'accueil et renseignent les familles. Ils veillent chaque jour à ce que les familles se rendent dans un lieu propre et agréable.



Les missions principales des gardiens sont :

- L'entretien des allées minérales et végétalisées (engazonnement, tonte, désherbage thermique).
- Le fleurissement et l'entretien des espaces verts.
- L'élimination des plantes invasives pour limiter leur expansion.
- En période hivernale, le déneigement des allées et des tombes lors des enterrements.

UN ENTRETIEN PARTICULIER

Toute l'année, les agents de la Ville mettent tout en œuvre pour entretenir les cimetières. Ils ont également pour mission l'embellissement et le réaménagement autour des sépultures. « L'objectif est de retrouver une certaine sérénité et d'aider les familles à se souvenir dans un cadre agréable », précise Cédric Van Den Brock, responsable du service voirie, fêtes et manifestations.

Parmi les derniers aménagements réalisés par les agents de voirie, les serres municipales et les gardiens sur le cimetière d'Hazemont il y a notamment l'installation de deux bancs et un nouvel espace déchets afin que les proches trouvent des poubelles à proximité de l'emplacement du défunt. La stèle de Beaune a bénéficié d'un engazonnement permettant de garder intactes les pierres et renforcer le côté esthétique. L'espace réservé aux cavurnes a été entouré de pavés afin de faciliter l'accès aux familles. Pour limiter les ruptures de revêtement, certaines allées ont été recouvertes d'un enrobé et d'autres d'un matériau recyclé : un sable stabilisé qui a l'avantage d'être absorbant pour éviter que la boue ne se forme. En 2021, les équipes s'attèleront au réaménagement du cimetière Saint-Denis.



Toutes ces actions sont menées en faveur de l'environnement et dans le respect des sépultures. Depuis une dizaine d'années, la Ville de Crépy-en-Valois s'est engagée dans une démarche zéro phyto. Aucun produit chimique n'est utilisé pour la gestion des cimetières et des espaces verts, évitant ainsi les risques de pollution. Cette décision est précurseur de la loi Labbé, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 qui interdit aux collectivités l'utilisation de pesticides. Comme pour l'ensemble des espaces verts de la Ville, les cimetières sont inscrits dans le plan de gestion différenciée qui adapte l'entretien en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage.



De plus, aux cimetières les déchets sont triés avec des poubelles pour les végétaux et pour les pots et bacs en plastique. Une action qui a toute son importance lorsque l'on sait que chaque semaine, ce sont 9 conteneurs de déchets qui sont ramassés dans les cimetières. Le fleurissement permet, au-delà de l'aspect visuel, de diminuer la surface de tonte et donc de réduire l'empreinte carbone. « Nous passons en moyenne deux jours pour la tonte et le passage du rotofil. En période haute, c'est tous les 10 jours », précise Nelson Monteiro, l'un des gardiens. En ce qui concerne le fleurissement, les plantes choisies sont résistantes et ont un besoin faible en eau. « Nous procédons à la récupération des graines. Elle sont ensuite de nouveau semées, ce qui réduit également les coûts », ajoute le second gardien.



Le fleurissement et l'entretien des cimetières constituent un écosystème qui favorise la biodiversité : les insectes et les oiseaux sont de retour. « Nous menons toutes ces actions pour faire de la dernière demeure de ces personnes un lieu agréable et apaisant. Les cimetières sont des livres d'histoires à ciel ouvert », conclut le second gardien.

QUELQUES CONSEILS POUR LES FAMILLES



Les familles de défunts se chargent de l'entretien des sépultures ainsi que des bacs et des pots de fleurs. Des études montrent que le taux de fréquentation des cimetières est à la baisse depuis des années et pourtant, le cimetière d'Hazemont accueille chaque jour au moins 80 personnes.

SACHONS-LE :

La loi interdit depuis 2008 de garder chez soi les cendres d'un défunt. Celles-ci doivent obligatoirement être conservées ou dispersées dans un endroit dédié.

Aux cimetières, les plantes évoluent généralement en pots ou jardinières. D'une manière générale, pour les familles qui ne peuvent pas se rendre régulièrement sur la tombe leurs proches, les plantes vivaces sont à privilégier car elles vivent et fleurissent plusieurs années, à la différence des plantes annuelles. Il est également important de prendre en compte le climat et d'adapter les espèces en fonction des saisons. Pour un fleurissement estival, des plantes peu gourmandes en eau permettront d'augmenter leur longévité. En hiver, il est important de choisir des plantes qui ne craignent pas le gel.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES

Les personnes qui entrent dans les cimetières doivent s'y comporter avec décence et respect.

Sont interdits à l'intérieur des cimetières :

- Les cris, les chants (sauf psaumes à l'occasion d'une inhumation), la diffusion de musique, les disputes,
- L'apposition d'affiches, tableaux ou autre signe d'annonce sur les murs ainsi qu'à l'intérieur des cimetières,
- D'escalader les murs de clôture, de traverser les carrés, de monter sur les monuments et pierres tombales, de couper ou d'arracher des plantes sur les tombeaux d'autrui, d'endommager de quelque manière les sépultures,
- Le dépôt d'ordures à des endroits autres que ceux réservés à cet usage,
- De jouer, boire ou manger,
- De photographier ou de filmer sans autorisation de l'administration,
- Le démarchage et la publicité à l'intérieur et aux portes des cimetières,
- Les sonneries de téléphone portable au cours d'une inhumation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les cimetières sont ouverts 365 jours par an, du lundi au dimanche :

- Du 1^{er} mars au 30 septembre, de 8h à 19h
- Du 1^{er} octobre au 28 février, de 8h à 17h.

CIMETIÈRE D'HAZEMONT

Route de Compiègne

CIMETIÈRE SAINT-DENIS

Rue Saint-Denis

La veille, le jour et le lendemain des fêtes de la Toussaint et des Rameaux, les cimetières seront ouverts de 7h30 à la tombée de la nuit.

⚠ L'entrée est interdite un quart d'heure avant la fermeture.

La Ville accueille, accompagne, informe et oriente les familles dans leurs démarches. Pour tout renseignement vous pouvez contacter la mairie au 03 44 59 44 44.

LA MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT OUVRE SES PORTES

JUSQU'À PRÉSENT, LES CLUBS D'ARTS MARTIAUX ET DE SPORTS DE COMBAT DE CRÉPY-EN-VALOIS PRATIQUAIENT LEUR SPORT DANS DES LOCAUX VÉTUSTES ET INADAPTÉS. ILS VOIENT EN LA MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT UN NOUVEAU SOUFFLE. APRÈS LA CÉRÉMONIE DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE LE MARDI 26 FÉVRIER 2019, LES TRAVAUX SE SONT POURSUIVIS ET SONT ARRIVÉS À TERME. CLUBS ET GROUPES SCOLAIRES S'INSTALLENT PROGRESSIVEMENT.

UN COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT

La Maison des arts martiaux et des sports de combat s'inscrit dans un projet urbain venant étoffer l'offre actuelle (Centre aquatique du Valois, salles Marcel Quentin et Irène Cruyppenninck) et répondre à une augmentation du nombre de licenciés. L'objectif est de pratiquer les arts martiaux et les sports de combat dans des espaces conçus à la fois pour l'entraînement et la compétition. « Elle offre un accès à des locaux sains qui répondent aux normes de sécurité et sont conformes à la législation des fédérations sportives en vigueur ainsi qu'une accessibilité aux personnes à mobilité réduite », précise Richard Hallade, directeur Sports-Animation-Jeunesse.



Salles de combat de 1 000 m², salle dojo de 760 m², salle de boxe de 160 m² comprenant deux rings, un espace de musculation de 50m². Sanitaires, vestiaires, locaux de rangement et locaux techniques représentent une surface de plus de 260 m².

LA MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT REPRÉSENTE 4 781 380 € TTC SOIT UN MONTANT DE 3 984 483,33 € HT, FINANCÉ À HAUTEUR DE :

19,35 % par le CNDS* - 771 000 €

19,35 % par la Région Hauts-de-France - 771 000 €

29 % par le Département de l'Oise - 1 156 500 €

32,30 % par la Ville de Crépy-en-Valois - 1 285 983,33 €

*CNDS : Centre National pour le Développement du Sport.

À NOTER

Les anciens locaux représentaient des dépenses très élevées pour la Ville. Ex : le local rue du Bois de Tillet coûtait 43 000 €/an, entre le loyer (2 500 €/mois) et la facture d'électricité (13 000 €/an).

UNE INSTALLATION PROGRESSIVE

Plus de 600 adhérents des clubs d'arts martiaux et de sports de combat pourront pratiquer leur activité dans des locaux adaptés à leurs exercices. Ce nouvel établissement accueillera également les élèves crépinois dans le cadre de leur enseignement d'Éducation Physique et Sportive (EPS). Un équipement si attendu de tous, que l'ensemble des créneaux à la semaine était d'ores et déjà complet bien avant l'ouverture.

Qui dit nouveaux locaux, dit nouvelles habitudes. Afin de faciliter l'intégration des clubs au sein de la Maison des arts martiaux et des sports de combat, leur installation se fait de manière progressive. « Les clubs ont commencé la saison sportive dans leur salle habituelle. Entraîneurs et adhérents doivent s'adapter à un nouveau lieu, à de nouveaux équipements. Pour cela, ils vont pouvoir prendre leurs marques petit à petit ».

La Maison des arts martiaux et des sports de combat sera prochainement inaugurée. Dans les semaines qui suivent, une journée portes ouvertes permettra aux Crépinois de visiter les lieux.



RVM À L'ANTENNE

CETTE ANNÉE, RADIO VALOIS MULTIEN, 93.7 FM, SOUFFLE SA 35^{ÈME} BOUGIE. EN 1985, L'IDÉE DE LANCER UNE RADIO ASSOCIATIVE ÉTAIT UN PARI OSÉ. DEPUIS, ELLE CONTINUE DE DÉVELOPPER L'INFORMATION LOCALE ET DE DONNER LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS ET AUX HABITANTS DU PAYS DU VALOIS ET DU MULTIEN, ET TOUT CELA SANS PUBLICITÉ. BASÉE À CRÉPY-EN-VALOIS DEPUIS 2002, L'ASSOCIATION VIT AU RYTHME DES BÉNÉVOLES ET PROPOSE UN PROGRAMME TOUJOURS PLUS DIVERSIFIÉ.

Dirigée depuis toujours par une équipe de bénévoles passionnés de radio et de leur territoire, RVM a décidé de changer son mode de gouvernance classique. Aujourd'hui, l'association fonctionne en gouvernance collégiale : « Il n'y a plus de président. Les responsabilités sont partagées entre plusieurs pôles qui ont chacun une délégation », explique Jacques Gerling, ex-président de RVM. Actuellement ce sont une cinquantaine de bénévoles épaulés par 4 salariés et 3 reporters pigistes qui assurent le bon fonctionnement de la radio. RVM est en perpétuel renouvellement et saisit les occasions qui se présentent de façon à rester dans l'ère du temps et de profiter au plus grand nombre. Reportages, musiques, il y en a vraiment pour tous les goûts et tous les âges ! Et si vous ratez un reportage, vous avez toujours la possibilité de le retrouver en podcast sur le site Internet, mis à jour quotidiennement. Elle partage également son amour pour la radio avec les stagiaires qu'elle accueille tout au long de l'année en leur transmettant ses connaissances et son savoir-faire.

En 2019, RVM a développé des actions éducatives telles que des ateliers d'initiation à l'expression radiophonique, des partenariats avec les écoles et lycées et des interventions auprès de centres spécialisés. Elle a également diffusé de nouvelles émissions en lien avec le territoire : « À votre santé », « La vie en jaune », « Les enfants de Chronos » ou encore « L'été des villages » où chaque jour du mois de juillet, un village était à l'honneur. La radio a aussi poursuivi ses actions dans le cadre du système d'échanges mis en place au sein de la Fédération des Radios Associatives du Nord de la France (FRANF), avec la production de 22 reportages et la diffusion de plus de 700 reportages d'intérêt régional.

En ce début d'année, de nouvelles émissions furent déjà au sein de la radio : « Un regard sur la nature », « Si Chaalis m'était conté », « Les bulles ça pique » et « Artistes en liberté », une émission musicale dans laquelle RVM va mettre à l'honneur des artistes locaux. Une fois leur présentation effectuée, vous pourrez écouter leurs musiques avec un son de qualité, enregistrées dans les conditions du direct.

CRÉPY INFOS RADIO



Pour en savoir plus sur la vie crépinoise, la chronique « Crépy Infos Radio » vous informe et vous propose un agenda des sorties à Crépy-en-Valois tous les mercredis de 00h50 à 17h30.

Sans les dons, tout ça ne serait pas possible. Ils sont le poumon de la radio : « Il n'y a aucun montant minimum. Quelques euros peuvent contribuer au développement de notre mission de communication sociale et de proximité », précise Hervé Dechorgnat, membre de l'association. Les 10 % des recettes annuelles de la radio obtenus sous forme de dons depuis plusieurs années démontrent également l'ancrage de RVM sur son territoire.

À NOTER

En tant qu'association d'intérêt général, les dons faits à RVM sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %.

Retrouvez plus d'informations sur le site www.radio-valois-multien.fr ou sur la page Facebook RVM FM - Radio Valois Multien.

CAFÉ PHILO

SAMEDI 8 FÉVRIER

Chaque 2^{ème} samedi du mois, de 15h30 à 17h, se déroule le Café Philo de Crépy-en-Valois. Les Petits Socratiques profitent de l'ambiance pour discuter de philosophie et partager leurs idées. Samedi 8 février, Janine Assié présentera le thème suivant : « Peut-on faire l'éloge du désordre ? ». Rendez-vous au restaurant Le Saint-Antoine (3 rue de la Cloche). Plus d'informations sur : www.cafephilo.webs.com

SPECTACLE

SAMEDI 8 FÉVRIER

La mjc centre social propose aux enfants le spectacle *Langues de chat* le samedi 8 février. Créé et présenté par Sophie Verdier, il mêle comptines, petites histoires et chansons traditionnelles. Rendez-vous à l'Espace Rameau à 10h pour les enfants de 12 mois à 3 ans et à 11h pour les 3-5 ans. L'entrée est gratuite et se fait sur réservation. De 15h à 17h, un atelier familles spécial cuisine langues de chat et autres gourmandises vous mettra l'eau à la bouche (dès 6 ans). Réservations au 03 44 87 13 13.

DON DU SANG

MERCREDI 19 FÉVRIER

Cette année encore, l'association des donneurs de sang bénévoles du Pays de Valois compte sur vous. Alors si vous avez entre 18 et 70 ans révolus et que vous souhaitez donner pour sauver des vies, vous êtes attendus nombreux le mercredi 19 février de 14h à 19h à la salle des fêtes.



GROUPE BRUNO FORTIER

TEXTE DE M. WOLSKI

C'est vrai partout en France : le plan local d'urbanisme (PLU) encadre le développement d'une ville. Il s'impose à toutes et tous. Quelle surface peut être construite ? Habitat collectif ou pavillonnaire ? Quartier par quartier ? Végétalisation en toiture ou en façade ? Quelle circulation douce ? Combien de logements sociaux ? Quelles nouvelles parcelles ouvrir à la construction ? Où prévoir le développement des activités tertiaires ? Et le commerce ? Quel nombre de logements construire en six ans ? Daté de 2007, l'actuel PLU s'appuie sur des chiffres de 2004. Il a vécu. Aussi, depuis une délibération de décembre 2018, l'équipe municipale s'attelle à sa révision. Un travail de longue haleine. Au fil du processus qui peut prendre jusque trois ans, l'avis des Crépynois sera sollicité. À travers une exposition à la suite -c'est un peu jargonneux-, du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fixe les grandes lignes du schéma de la Ville. Vos remarques seront consignées dans un cahier et considérées. À travers -évidemment- aussi une enquête publique d'un mois. Deux occasions de travailler ensemble pour dessiner le visage de Crépy-en-Valois pour les quinze années à venir.

**Les élus du groupe Bruno Fortier
À Crépy, notre parti c'est vous.**

GROUPE ARNAUD FOUBERT

TEXTE DE A. FOUBERT

UNIS POUR CREPY

Depuis 6 ans, comme tous les Crépynois, nous avons assisté avec tristesse à la dégradation de notre cadre de vie. Durant ce mandat, notre ville a été laissée entre les mains d'une équipe éloignée de l'intérêt général, sans aucune concertation ni dialogue possible. Crépy a perdu un temps précieux pour son développement et la sauvegarde de son environnement.

Sollicitée par les habitants, une équipe motivée, intègre et compétente s'est formée sous le nom d'**Unis pour Crépy**. Malgré nos différences beaucoup de points nous unissent.

Nous voulons faire de Crépy une ville moderne au goût du jour, animée et bien équipée dans un environnement préservé. Nous voulons que notre ville reste à taille humaine, pour garantir la convivialité, l'écoute et le respect pour tous. Nous sommes ouverts à tous, tolérants et

éloignés des sectarismes de toutes sortes. Notre intégrité est incontestable et connue de tous.

Nous privilégions la compétence aux arrangements politiques, l'intérêt général à l'intérêt privé.

Nous souhaitons mettre en avant ce qui nous réunit vous et nous. Nos propositions sont issues de vos réflexions et de vos attentes. Nous vous les soumettrons très prochainement.

Ensemble et unis bâtissons un avenir pour tous.

Groupe avec Arnaud Foubert Crépy avance, UMP-UDI-Modem

GROUPE JERÔME FURET

TEXTE DE J. FURET ET F. HARMANT

Nous nous engageons par cette Charte de l' élu local à exercer nos fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. L' élu poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. Il veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, il s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. Il s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. Il s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. Il participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, Il est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**Le groupe des élus de gauche
« Le Meilleur pour Crépy »**

GROUPE JEAN-PAUL LETOURNEUR

TEXTE DE J-P. LETOURNEUR

Madame, Monsieur,

Le risque existe. Crépy-en-Valois, ne doit pas devenir une ville de banlieue, avec son cortège de désagréments, notre tranquillité en dépend, mais aussi, notre sécurité.

La volonté d'un seul élu, celui qui signe les permis de construire, s'impose à tous,

avec discrétion et sans concertation, c'est inacceptable. **Le processus engagé par le Maire, qui consiste à permettre de construire des immeubles collectifs à outrance, et en continu, doit être maîtrisé, sans tarder.**

Notre ville doit conserver le peu qu'il lui reste, de son aspect ville paisible et de caractère, de province, et se protéger en conséquence. **L'intérêt général demande de privilégier la qualité de vie des Crépynois déjà installés, au lieu de favoriser l'arrivée de nouveaux habitants inconnus, et les intérêts particuliers de quelques uns. D'autant plus, que ces derniers n'ont pas le souci de l'intégration harmonieuse de leurs constructions, par rapport à leur environnement.**

Cette extension urbaine aggrave aussi les difficultés de stationnement, et les problèmes de circulation et de pollution, non réglés, à ce jour.

Le bon sens voudrait pourtant, que la ville soit gérée en bon père de famille, nous en sommes loin !

Jean-Paul LETOURNEUR
Conseiller départemental de l'Oise
RASSEMBLEMENT NATIONAL, Conseiller municipal de Crépy-en-Valois

GROUPE MICHEL HOULLIER

TEXTE DE M. HOULLIER

Chères Crépynoises et Chers Crépynois , vous allez dans quelques semaines voter pour les élections municipales .Vous devrez choisir une liste qui vous représente le mieux; un Maire en qui vous aurez confiance et qui sera accessible au quotidien.

Le changement de direction de notre ville dépend de vous tous, le moment est venu de vous mobiliser si vous ne voulez plus de la politique actuelle ; cette politique menée par les mêmes élus, cette politique qui n'a pas changée depuis 12 ans et qui ne vous convient pas , puisque j'entends régulièrement un grand nombre d'entre vous s'en plaindre. Alors le moment est venu de vous exprimer, le vote vous le permet , c'est un DROIT qui nous reste encore et c'est le moyen pour vous , de faire bouger les choses. C'est vous qui aurez le pouvoir le 15 mars prochain, de choisir entre la continuité de cette équipe, en place depuis 6 ans ou d'en élire une complètement nouvelle qui saura répondre à vos attentes. Le moment est important car la liste qui l'emportera sera élue pour 6 années , et c'est long quand il ne se passe rien; réfléchissez bien au bilan de cette équipe en place et votez en votre âme et conscience pour un avenir meilleur.

**Michel Houllier
(groupe en avant pour Crépy-en-Valois).**

52, avenue de la République
95100 CREPY-EN-VALOIS
Tél : 03 44 59 44 44
Fax : 03 44 59 44 59
contact@crepyenvalois.fr

► RENDEZ-VOUS

**7 FÉVRIER
ESPACE RAMEAU**
Atelier cuisine avec SOLEPI de 10h à 13h30 et atelier broderie de 13h30 à 16h30, organisés par la mjc centre social.
Réservations au 03 44 87 13 13.

**7 FÉVRIER À 20H30
MJC CENTRE CULTUREL**
Théâtre : *Capital Risque* de Manuel Antonio Pereira - Compagnie des Lucioles.
À partir de 12 ans.
Tarif: 15 € (réduit: 10 €).
Billetterie en ligne: www.mjc-crepyenvalois.com

**7, 8 FÉVRIER
SALLE DES FÊTES**
Le club Inner Wheel de Crépy-en-Valois organise sa Braderie de vêtements le 7/02 de 14h à 18h et le 8/02 de 10h à 18h. Les fonds récoltés seront destinés à la Recherche contre le cancer.

**8 FÉVRIER À 10H30
MÉDIATHÈQUE**
Club lecture ados. Ouvert à tous à partir de 12 ans.
Sur inscription au 03 44 87 92 53.

**8 FÉVRIER À 14H
ESPACE RAMEAU**
Labo-écriture organisé par la médiathèque. Atelier animé par Luc Alenvers.
À partir de 16 ans.
Sur inscription au 03 44 87 92 53.

HÔTEL DE VILLE

2, avenue du Général Leclerc BP 30337
60803 Crépy-en-Valois Cedex
Tél. : 03 44 59 44 44 - Fax : 03 44 59 44 59
contact@crepyenvalois.fr
Horaires d'ouverture :
- Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Permanence le samedi : de 9h à 12h (retrait de passeport / demande et retrait de carte d'identité uniquement)
Permanence d'un adjoint au maire chaque jour en mairie.

GENDARMERIE

9, avenue des Érables. 24h/24 - 7jrs/7
Bureau ouvert du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 9h à 12h et de 16h à 18h, le vendredi de 9h à 12h et de 15h à 20h, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche et les jours fériés : fermé le matin. Ouvert de 15h à 18h.
Tél. : 03 44 94 50 17.

POLICE MUNICIPALE

24h/24 - 7jrs/7 - Tél. : 03 44 59 00 52.
Mail : police@crepyenvalois.fr
Service objets trouvés.
60 bis, rue de Soissons.

8 FÉVRIER À PARTIR DE 14H30 HÔTEL D'ORLÉANS

Conférence de Julien Saporì
"L'armistice de Villa Giusti du 3 novembre 1918 entre l'Italie et l'Autriche Hongrie". Événement organisé par la SHAV. *Entrée libre*

**10 FÉVRIER DE 9H30 À 14H
LA PASSERELLE**
Forum de l'alternance organisé par la MLEJ, Pôle Emploi et Cap Emploi.

**15 FÉVRIER À 10H
ESPACE RAMEAU**
Petit déjeuner lecture à la médiathèque. Réservé aux adultes.
Accès libre.

**19 FÉVRIER DE 15H À 17H
RESTAURANT LE SAINT-ANTOINE**
Café Mémoire par France Alzheimer Oise et maladies apparentées Oise.

**23 FÉVRIER À 16H30
LA PASSERELLE**
Patrimoine : "Les dessous de l'Histoire: Les historiens du Valois".
À partir de 12 ans. Tarif: 8 €. Billetterie en ligne: www.musivales.fr

**3 MARS DE 9H30 À 12H30
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**
Bus départemental pour l'emploi.

**7 MARS DE 9H À 12H
HÔTEL DE VILLE**
Permanence du Relais Assistante Maternelle avec ou sans rendez-vous.

SERVICES MÉDICAUX

*** MAISON MÉDICALE**
20, avenue de Senlis.
Tél. : 03 44 87 11 33.

*** PHARMACIES DE GARDE**
Pour vos urgences, une pharmacie est à votre disposition à Crépy-en-Valois, du samedi soir au lundi midi. Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, un numéro unique : 3237.

*** MAISON MÉDICALE DE GARDE**
Ouverte tous les samedis de 12h à 20h, ainsi que les dimanches et jours fériés de 8h à 20h. L'accès des patients se fait uniquement par appel téléphonique au Centre 15.

Monsieur Hamerlak Éric,
masseur kinésithérapeute-ostéopathe,
vous accueille dans son cabinet situé au 2, place Gambetta.
Uniquement sur rendez-vous.
Tél: 03 44 94 39 42.

Madame Lionnet Claire,
pédicure-podologue, vous accueille sur rendez-vous au 9, place de la République.
Tél: 03 44 59 11 45.

CENTRE DE SECOURS

72, rue Saint-Germain.
24h/24 - 7 jrs/7 - Tél. : 03 44 94 75 00.
Bureau ouvert de 8h à 12h et de 14h à 18h tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

► ÉVÉNEMENTS

**2 FÉVRIER À 15H30
SALLE DES FÊTES**
La compagnie Théat'titude présente une comédie de Florence Grillot : *L'homme idéal*.
Entrée: 8€, tarif réduit : 5€.
Réservations au 06 13 79 67 89.

**5 FÉVRIER À 13H30
PAVILLON D'ARMENONVILLE**
Cérémonie de remise du Prix national de l'Arbre pour Crépy-en-Valois.

• ANIM'T VACANCES
DU 17 AU 21 FÉVRIER
(enfants nés de 2010 à 2013).
• STAGES MULTISPORTS
DU 24 AU 28 FÉVRIER
(enfants de 9 à 11 ans).
Renseignements et inscriptions auprès de la Direction Sports-Animation-Jeunesse
au 03 44 59 42 14.

SUIVEZ-NOUS :



INFIRMIERS

Suzanna Robinel, Jean-Marc Eloi,
Sylvie Muller et Sandrine Bourgois
à la maison médicale.
Tél. : 03 44 39 53 93.

Hélène Lericq et Christine Chemin.
- 53, rue Saint-Lazare.
Tél. : 03 44 87 06 49.

- 1 avenue Sadi Carnot.
Tél. : 03 44 94 07 36.
Matthieu Merlin - Mobile : 07 86 94 70 48.
Florine Vasseur - Mobile : 06 49 17 75 07.
Jennifer Magnaudet - Mobile : 06 45 33 24 38.
Jocelyne Jupont - Mobile : 06 42 88 06 48.

Sophie Jeanne
- 4, rue Jules Massenet.
Tél. : 03 44 87 07 31.
Mobile : 06 83 93 52 44.

Marylise Albert
- 4, rue Jules Massenet.
Mobile : 06 31 85 49 76.
Tél. : 03 44 87 07 31.

- 13 rue André-Marie Ampère.
Ophélie Mahé - Mobile : 06 19 90 62 56.
Anelise Pace - Mobile : 07 85 12 07 84.

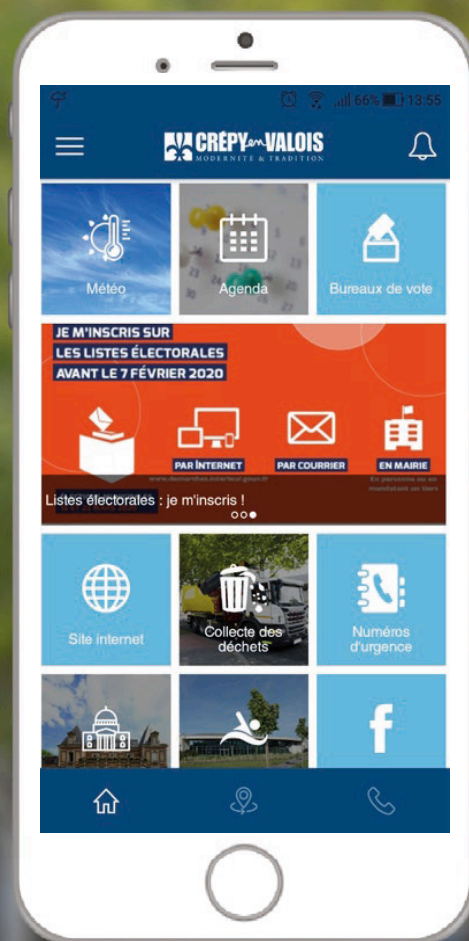
APPLICATION MOBILE



Déjà plus de 2 000 téléchargements,
pourquoi pas vous ?



Retrouvez l'adresse
de votre bureau de vote
grâce au module
« Bureaux de vote ».



L'application est téléchargeable sur les stores en tapant «Crépy-en-Valois».

